

Programme de Parrainage

Conditions Générales

1 Définitions

Définitions	Signification
Offre	Programme de parrainage de Finst
Conditions Générales	Les conditions générales de l'Offre de Parrainage
Finst	Finst B.V. et ses entités affiliées
Filleul	Une personne privée ou morale qui est éligible à l'utilisation des services de Finst, qui n'a jamais été cliente et qui ouvre un nouveau compte chez Finst après avoir été parrainée par un Client.
Client	Une personne privée ou morale qui est un client existant de Finst et qui parraine un Filleul.

2 Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales s'appliquent au programme de parrainage de Finst :

1. Dans le cadre de l'Offre, les Clients éligibles peuvent partager leur code de parrainage personnel avec des Filleuls, qui peuvent utiliser ce code pour devenir client de Finst.
2. Pour être éligible à l'Offre, le Filleul ne doit pas avoir été client de Finst auparavant et doit ouvrir un compte chez Finst en utilisant le code de parrainage personnel reçu par un Client.
3. Le code de parrainage personnel doit être renseigné par le Filleul dans le champ prévu à cet effet durant le processus d'inscription. Le Filleul doit compléter le processus de vérification et d'identification avec succès, activer son compte en faisant un premier dépôt en euros et être approuvé par Finst en tant que Client.
4. Si le Filleul devient client chez Finst entre le 01/07/2026 et le 31/07/2026 et réalise un volume de trading total d'au moins 1000€ durant cette période, le Client et le Filleul recevront chacun un bonus aléatoire entre 10€ et 200€ en Bitcoin sur leurs comptes Finst dans le courant du mois de août.
5. Le cas échéant, le Client et/ou le Filleul sont seuls responsables du paiement d'impôts et de la transmission d'informations aux autorités fiscales dans le cadre de cette Offre.
6. Le Client peut parrainer un maximum de 3 Filleuls pendant la durée de l'Offre. Les Clients et/ou Filleuls participant à l'Offre ne peuvent cumuler cette Offre avec d'autres offres promotionnelles actuelles ou futures, sauf si cela est explicitement permis par Finst.
7. Finst peut, à son entière discrétion, contacter un Client et/ou Filleul pour convenir de conditions spéciales relatives à cette Offre.
8. Cette Offre est basée sur une politique d'utilisation équitable. Si Finst considère qu'un participant commet des actions frauduleuses, abuse de cette Offre de quelque manière que ce soit, ou participe à des activités pouvant endommager la réputation de Finst, Finst réserve le droit, à son entière discrétion, de restreindre la participation à cette Offre à certains participants, révoquer tout bonus de parrainage, ou annuler tout bonus de parrainage ayant déjà été versé dans le cadre de cette Offre.

9. Si le Filleul clôture son compte Finst et/ou retire tous les actifs de son compte Finst avant la fin de la période promotionnelle, le Client et le Filleul ne pourront prétendre à aucun bonus dans le cadre de cette Offre.
10. Finst réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales ou les conditions de l'Offre à tout moment et de suspendre ou annuler cette Offre, à son entière discrétion et sans préavis ni notification préalable.
11. La loi néerlandaise s'applique à cette Offre.
12. Ce document a été traduit depuis sa version originale en anglais. En cas de réclamation, la version originale en [anglais](#) prévaut.

3 Acceptation des Conditions Générales

En participant à cette Offre, le participant accepte automatiquement les présentes Conditions Générales. En cas de réclamation concernant l'Offre ou les présentes Conditions Générales, la décision de Finst fera foi. Ces Conditions Générales doivent être lues en conjonction avec le [Contrat Client](#) de Finst. Pour toute question relative à cette Offre, les participants peuvent contacter Finst à support@finst.com.